



## VILLE DE SAINTE-ADELE

### INVITATION AUX PERSONNES INTERESSEES AYANT DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

#### SECOND PROJET DE REGLEMENT 1200-2012-Z-19 MODIFIANT LE REGLEMENT DE ZONAGE 1200-2012-Z

##### AVIS PUBLIC EST DONNE DE CE QUI SUIT:

À la suite de l'assemblée publique de consultation, tenue le 10 mai 2017, sur le premier projet de règlement, le conseil municipal a adopté, le 15 mai 2017, un second projet de règlement.

Les personnes intéressées ayant le **droit de signer une demande d'approbation référendaire** concernant le second projet de règlement 1200-2012-Z-19 modifiant le règlement de zonage 1200-2012-Z sont invitées à présenter une demande à cet effet au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2017 à 16h15**.

L'**objet de ce règlement** est d'autoriser la construction de résidences multifamiliales de 5 logements à l'intérieur des projets intégrés dans la zone TM-004.

##### DEMANDE D'APPROBATION REFERENDAIRE

Le projet de règlement dont l'objet est décrit ci-haut, peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée TM-004 et des zones contiguës RA-001, RP-007, RP-010 TM-003, TM-012, TM-022 afin qu'il soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

##### CONDITIONS DE VALIDITE D'UNE DEMANDE :

Pour être valide, toute demande doit :

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Service du greffe au plus tard le **1<sup>er</sup> juin 2017 à 16h15**.
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

##### PERSONNE INTERESSEES

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au Service du greffe, situé à l'hôtel de ville de Sainte-Adèle, 1381, boulevard de Sainte-Adèle aux heures habituelles de bureau.

##### ABSENCE DE DEMANDE

Les dispositions du second projet de règlement qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

##### COPIE DU SECOND PROJET DE REGLEMENT :

Une copie du second projet de règlement est disponible pour consultation au Service du greffe.

**DONNE À SAINTE-ADELE, ce 24 mai 2017.**

**Le greffier adjoint**

**Yan Senneville, OMA**

